

La future PAC après 2013

Déclaration du groupe de l'artisanat

La PAC n'est pas qu'une affaire d'agriculteurs. Elle nous concerne tous. On attend de l'agriculture qu'elle nous offre des denrées alimentaires variées, de qualité, bonnes pour notre santé et produites dans des conditions respectueuses de l'environnement. À eux seuls ces enjeux justifient que la future PAC ait des objectifs ambitieux et, en même temps, réalistes.

Les artisans sont très proches des agriculteurs ; ils sont même souvent liés par une véritable interdépendance. Cette proximité est naturelle pour l'artisanat des métiers de bouche. Les bouchers-charcutiers sont des acteurs incontournables pour valoriser les races à viande et promouvoir, auprès du consommateur, la qualité et la spécificité de ces productions. La plupart des artisans et commerçants de proximité sont aussi les premiers relais de diffusion des produits du terroir labellisés, tant appréciés et reconnus des consommateurs français, comme étrangers.

Cette proximité, entre artisans et agriculteurs, s'exprime particulièrement au sein des territoires ruraux. La présence d'une variété d'acteurs économiques et sociaux, et de services publics, apportant des produits et des services diversifiés aux habitants, est indispensable à l'attractivité de ces territoires. Le groupe de l'artisanat s'est donc réjoui que l'avis rappelle la nécessité d'un soutien financier de la PAC à tous les acteurs qui contribuent à assurer la vie quotidienne des territoires ruraux.

Agriculteurs et artisans sont également complémentaires. Ils peuvent participer, ensemble, au développement de circuits courts dont les effets positifs sont multiples : non seulement assurer des débouchés et valoriser une production locale en s'appuyant sur la synergie entre le producteur et un seul intermédiaire, mais aussi répondre au souci grandissant des consommateurs de favoriser les produits locaux. Là encore, le groupe de l'artisanat n'a pu que saluer la volonté de l'avis d'encourager et soutenir de telles actions collectives, alors que la Commission européenne ne semble voir les circuits courts qu'à travers la vente directe ! Or, rappelons que ce mode de distribution peut conduire à la disparition d'artisans ou de commerçants de proximité - et a fortiori d'emplois - dont, finalement, ni les agriculteurs ni les territoires ruraux ne sortiraient gagnants.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat a considéré que l'avis comporte bon nombre de propositions positives pour construire la future PAC, et il l'a voté.